

## La Commission européenne a publié le 13 juillet 2016 la liste des espèces invasives à combattre



Le baccharis qui prolifère sur le littoral du Golfe du Morbihan ainsi que l'ibis sacré font partie de la liste des 37 « espèces exotiques envahissantes » contre lesquelles les Etats membres vont devoir agir.

A partir du 1<sup>er</sup> août, les Vingt-Sept sont tenus d'appliquer le règlement européen, qui prévoit d'interdire l'importation, la vente, la reproduction, la culture ou l'élevage de ces animaux et végétaux qui menacent la biodiversité.

Voici la liste des 37 espèces exotiques envahissantes contre lesquelles les pays de l'Union européenne vont devoir prendre des mesures de protection et de lutte. En italique, les espèces présentes en France.

### VÉGÉTAUX

*Baccharis à feuilles d'arroche, berce de Perse, berce Sosnowski, cabomba de Caroline, faux arum, grand lagarosiphon, grande camomille, hydrocotyle fausse-renoncule, jacinthe d'eau, jussie à grandes fleurs, jussie rampante, kudzu, myriophylle du Brésil, renouée perfoliée.*

### ANIMAUX TERRESTRES ET AMPHIBIENS

*Coati roux, écureuil à ventre rouge, écureuil fauve, écureuil gris, grenouille taureau, ibis sacré, mangouste de Java, muntjac de Reeves, ragondin, raton laveur, tamia de Sibérie, tortue de Floride.*

### OISEAUX ET INSECTES

*Corbeau commun (ou corneille de l'Inde), érisma rousse, frelon asiatique, ibis sacré.*

### POISSONS ET CRUSTACÉS

*Ecrevisse américaine, écrevisse de Californie, écrevisse de Louisiane, écrevisse des marais, écrevisse virile, perche soleil, pseudorasbora.*

Ces espèces entrent en compétition avec les espèces locales et privent celles-ci de leurs ressources naturelles (nourriture, oxygène, lumière...), quand elles ne leur transmettent pas des maladies mortelles. Pour peu qu'elles disposent d'une forte capacité d'adaptation et d'une reproduction performante, elles peuvent constituer un réel danger.

La Commission Européenne estime à 12 milliards par an le coût des effets nuisibles de ces espèces.

Mme Pompili, Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, lors de son déplacement dans le Morbihan, a pris l'engagement que d'ici novembre 2016 les textes requis par le règlement de l'Union Européenne seront publiés et qu'elle publiera une stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes.

Elle espère publier également à cette date le décret d'application de la loi sur la reconquête de la biodiversité votée mi-juillet 2016.

Espérons que ces engagements seront tenus.

25 Juillet 2016